Mise en ligne: 9 juin 2014.

Dernière modification : 18 avril 2019.

www.entreprises-coloniales.fr

PASSIGNAT, CONFECTION, HANOÏ

Rapport sur la foire de Hanoï 1918 Son but. — Les Moyens. — Les résultats par M. Koch (Bulletin économique de l'Indochine, mai 1919)

[521] Maison Passignat, rue du Song-to-lich (Hanoï) — La maison Passignat a été fondée en 1902 par M. M. Passignat, ancien élève de l'École supérieure de commerce de Paris. Elle s'occupa d'abord de l'importation d'articles destinés à la clientèle indigène : bimbeloterie, verrerie, faïencerie, parfumerie, brosserie, tissus, etc., puis M. Passignat porta ses principaux efforts sur les vêtements confectionnés et installa des ateliers d'où sortent actuellement tous les vêtements utilisés par les indigènes, depuis le vêtement pour coolie jusqu'à celui de forme européenne confectionné avec les meilleurs draperies françaises et anglaises.

Pour citer quelques chiffres, il est sorti de ces ateliers pendant la période 1917-1918 : 15.000 vêtements de coolies, 12.000 uniformes pour tirailleurs et *linhs*, 5.000 vêtements de forme européenne et 2.000 pardessus.

M. Passignat vient d'ajouter à sa maison de commerce une nouvelle branche, celle de l'exportation des produits du Tonkin.

EN LISANT (L'Écho annamite, 1er mars 1923)

D'une longue étude du *Courrier d'Haïphong* sur la colonisation européenne en Indochine, retenons cette définition : Coloniser vient du latin *colere*, et « *colere* veut dire cultiver, non seulement au sens propre, mais encore au sens figuré. Aussi la colonisation n'est point uniquement la culture du sol ; elle est aussi la culture morale de l'indigène qu'elle a pour but primordial d'amener insensiblement à plus de progrès social et humain ». — Nous acceptons cette définition, confrère, mais combien reste-t-il de colons en Indochine alors ?

Des trois exemples que cite l'auteur — Passignat, Morin et la création de villages indigènes —, nous ne parlerons que du premier, parce que de beaucoup le plus intéressant à notre point de vue. « Tous ses employés indigènes avaient, sur la vente, un tant pour cent, proportionné à leurs aptitudes et à leur dévouement. Ils ne le touchaient point immédiatement toutefois, le patron additionnant d'année en année les sommes qui leur revenaient — auxquelles s'ajoutaient encore les intérêts composés pour leur acheter de solides et avantageuses valeurs au moment de son départ définitif.

Si bien que, sur le point de rentrer en France, après un labeur acharné de près de vingt ans et une fortune bien méritée, le propriétaire de la très modeste maison du Song-to-Lich avait un personnel admirablement dressé, rompu aux affaires, sur lequel il pouvait compter presque autant que sur lui-même, et que ses titres de rente, acquis de la façon que je viens d'indiquer, plaçaient dans une situation aisée dont une importante

gratification allait encore augmenter le bien-être ». Ah ! on ne peut rien faire de nous???

Suite : La Perle, décoration, antiquités, 11-13, rue Borgnis-Desbordes — Hanoï : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Passignat-La_Perle-Hanoi.pdf